

**DEPARTEMENT  
DES LANDES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES GRANDS LACS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
2020-099a**

Nbre de Conseillers en exercice : 34  
Nbre de présents : 28  
Nbre de votants : 30  
Nbre de procurations : 2  
Date de convocation et d'affichage : 16/09/2020  
Secrétaire de séance : LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie

**L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à 21h30**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au centre administratif de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente

**Présents :** Mme AUBERT Roselyne, Mme BOUSQUET Marie-Hélène M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, Mme NADAU Marie-Françoise, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme RIGAL Nathalie, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations :** M. LABRUYÈRE Christophe donne procuration à Mme RIGAL Nathalie, M. LAINÉ Fabien donne procuration à Mme LARREZET Hélène

**Absents :** Mme CHAUSSIS Nathalie, M. CRUCHANDEU Paul, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. SOULÈS Eric

**Décision de l'assemblée :**

Votants : **30**  
Pour : **30**  
Contre :  
Abstentions :

Document exécutoire à compter du : 23/09/2020  
Transmis en Préfecture le : 07/10/2020  
Affiché le : 07/10/2020  
à Parentis en Born, le 07/10/2020

La Présidente,

Françoise DOUSTE



Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20200922-2020-099a-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2020  
Date de réception préfecture : 07/10/2020

**Sujet n° 14 : Budget général 2020 – Décision modificative n° 1 – Opération Plan  
Plage à Sainte-Eulalie-en-Born : réévaluation des travaux**

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

M. le Vice-président en charge des finances indique que les décisions modificatives n° 1 au budget général 2020 ont été examinées en bureau communautaire du 15 septembre 2020 et qu'elles doivent être approuvées en assemblée délibérante, à savoir :

Dans le cadre de l'opération 1705 – Plans plage sous convention Géolandes, la participation aux travaux d'investissements pour l'aménagement des abords du lac à Sainte Eulalie en Born est attendue à hauteur de 30 000,00 € pour l'acompte 2020. Il peut être envisagé un montant similaire pour le solde. Par mesure de précautions, les dépenses supplémentaires seront portées pour 86 500,00 €.

Les crédits budgétaires n'étant pas prévus pour effectuer ces opérations comptables, il convient d'établir la décision modificative comme suit :

section d'investissement					
dépenses			recettes		
2317- op.1705	Plans plage/Géolandes	86 500,00 €	024	Produits des d'immobilisations cessions	86 500,00 €
<b>Total</b>		<b>86 500,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>86 500,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

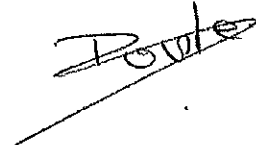
- D'approuver la décision modificative n° 1 – Opération Plan Plage à Sainte-Eulalie-en-Born : réévaluation des travaux ; ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 23 septembre 2020

La Présidente,

  
Françoise DOUSTE



Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20200922-2020-099a-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2020  
Date de réception préfecture : 07/10/2020